

Conditions générales de vente

Article 1 - Conditions de règlement

A l'occasion de ce voyage, il vous est demandé d'effectuer le règlement de **250 €** par les moyens suivants :

- Par **chèque** à l'ordre du « *BDS Efrei* », notifié au dos de votre nom, votre prénom ainsi que votre promotion.
- **Paiement en ligne par carte bancaire**, via un lien personnalisé que vous recevrez dès lors de la finalisation de votre dossier.

Ce montant couvre :

- Les frais de transports
- Le logement ainsi que la prise en charge du petit-déjeuner
- L'assurance en cas de litiges avec le prestataire de l'événement. Celle-ci nous assure d'une alternative en cas d'éventuelles complications organisationnelles.

Article 2 - Conditions de Remboursement

Les places ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute participation à ce voyage est ferme et définitive. Vous serez informé(e) de l'éventuelle annulation de l'événement, de son report ou de sa modification substantielle par les associations organisationnelles lorsqu'elles en auront été informées par le prestataire.

Seuls les cas suivants sont éligibles à un remboursement :

- Si, dû à des problèmes de prestation, l'événement n'a plus lieu.
- En cas d'accident grave, auquel cas, vous devrez vous adresser à l'administration qui sera seule juge d'une décision concernant un éventuel remboursement.

Article 2.1 Cas d'annulation

En cas d'annulation de l'événement par le prestataire alors que des places ont été vendues ou sont encore offertes à la vente, le prestataire devra sans délai en informer les associations organisatrices qui feront de leur mieux pour effectuer le remboursement des frais d'inscriptions de l'événement.

Article 3 - Décharge de responsabilités

Par la présente, vous déchargez de toutes responsabilités, les associations de loi 1901 « Hock'Efrei », «BDS Efrei », «BDE Efrei Paris », organisatrices de l'événement **Voyage Prague Efrei PARIS**, pour votre participation.

Vous renoncez à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès des associations et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autre se produisant lors de ce voyage.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'événement et y adhérez.

Article 3.1 Dégradation volontaire

Vous vous portez garant(e) financier(ère) en cas de dégradation volontaire que vous pourriez occasionner lors de votre participation à ce voyage. Le non-respect de ses termes réserve le droit aux associations organisatrices d'exclure votre participation aux événements lors de ce voyage, sans remboursement de votre inscription. Votre chèque de caution sera donc encaissé **conformément aux conditions générales**.